

nord
59

la
cgt

Union Départementale

SALARIÉ.E.S
DES TRÈS PETITES ENTREPRISES
EMPLOYÉ.E.S
À DOMICILE

**PLUS FORTS
ENSEMBLE !
FAITES LE BON CHOIX !**



Pour nous rejoindre, c'est très simple,
remplissez votre bulletin d'adhésion (au dos)
et envoyez-le à :

Union départementale CGT Nord
254 Boulevard de l'Usine
CS 20111
59030 Lille cedex

ou par mail :
contact@cgt59.fr

Toutes les infos sur **cgt59.fr**



ROMPRE L'ISOLEMENT,
partager ses expériences et s'entraider.

CONSTRUIRE ENSEMBLE
le présent et l'avenir.

ÊTRE RESPECTÉ.E
dans son travail.

CONQUÉRIR DE NOUVEAUX DROITS,
s'organiser, revendiquer et s'exprimer sur les choix de l'entreprise.

OBTENIR UNE JUSTE RÉMUNÉRATION
de son travail, dans le respect des qualifications.

S'ORGANISER POUR DÉCIDER ENSEMBLE
des revendications et peser dans les négociations.

EXIGER LE RESPECT
du Code du Travail et des garanties collectives.

DÉFENDRE LES INTÉRÊTS
collectifs et individuels des salarié.es.

ÊTRE INFORMÉ.E SUR LES DROITS,
l'évolution des statuts et des conventions collectives.

FAIRE RESPECTER LES DROITS
et en gagner de nouveaux.

BÉNÉFICIER DES MOYENS D'INFORMATIONS DU SYNDICAT,
des expériences en matière de défense des salarié.es, des compétences,
de la présence de ses militant.es syndicaux qui siègent dans diverses instances
telles que les prud'hommes et les commissions paritaires...

nord
59

la
cgt

Union Départementale

Union départementale CGT Nord
254 Boulevard de l'Usine - CS 20111
59030 Lille cedex
contact@cgt59.fr

cgt59.fr

nord
59

la
cgt

Union Départementale

SALARIÉ.E.S
DES TRÈS PETITES ENTREPRISES
EMPLOYÉ.E.S
À DOMICILE



UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS CGT DU NORD - SIRET : 783 710 486 00037 / PHOTOS © FREEPRK / CRÉATION U.X. (LOUISANNEFERREY@GMAIL.COM) / JUILLET 2024

**S'ÉPANOUIR
DANS LE TRAVAIL**

**OBTENIR
LES MOYENS DE
VIVRE DIGNEMENT**

**CHANGER
LES CHOSES**

REJOIGNEZ-NOUS ! **cgt59.fr**

TRÈS PETITE ENTREPRISE

A l'intérieur des TPE, il n'y a généralement pas de représentants des salariés. En effet, l'organisation d'élection de représentants du personnel n'est obligatoire qu'à partir d'un effectif de 11 salariés. Afin d'assurer une représentation minimale des salariés des très petites entreprises des commissions régionales ont été mises en place.

LA CGT ET VOUS

La CGT revendique depuis longtemps la mise en place de représentants des salariés des TPE. Le résultat obtenu avec les CPRI n'est pas encore à la hauteur des besoins mais c'est une étape vers une représentation des salariés des TPE similaire à celles du reste du salariat. L'objectif est de leur permettre de faire valoir leurs droits et de rompre leur isolement. Les militants CGT mandatés dans ces commissions paritaires sont disponibles avec les organisations territoriales de la CGT (UD, UL, comités régionaux), pour engager toute démarche revendicative souhaitable aux côtés des salariés concernés.

Qu'est-ce que les commissions paritaires régionales ?

Ces commissions ont été créées en 2010 et mises en place définitivement en 2017 dans les 13 régions métropolitaines et dans les départements d'outre-mer. Il existe les commissions paritaires territoriales des métiers et branches de l'artisanat (CPRIA), celles du particulier employeur et assistantes maternelles (CPRPE), celles des professions libérales (CPR-PL), des services de l'automobile, etc. Ont été également mis en place les **commissions paritaires régionales interprofessionnelles** (CPRI).

Qui composent les CPRI ?

La CPRI est composée de vingt membres, **10 salariés** et 10 employeurs, issus d'entreprises de moins de onze salariés. **10 sont désignés par les organisations syndicales de salariés**, proportionnellement à leur représentativité, et 10 par les organisations professionnelles d'employeurs. Ils sont désignés pour 4 ans et leur mandat est renouvelable.

Quel est le rôle des CPRI ?

Ces instances sont des points d'appuis et de ressources pour les salariés dépourvus de représentation collective dans les entreprises de moins de 11 salariés.

Les membres des CPRI ont pour mission de donner aux salariés et aux employeurs **toutes informations ou tous conseils utiles sur leurs droits et les règles légales ou prévues** par les conventions collectives qui leur sont applicables.

Ils sont en mesure d'apporter des informations, et de rendre tout avis utile sur les questions spécifiques aux entreprises de moins de onze salariés et à leurs salariés, notamment en matière d'**emploi**, de **formation**, de **gestion prévisionnelle** des emplois et des compétences, de **conditions de travail**, de **santé** au travail, d'**égalité** professionnelle, de travail à temps partiel et de **mixité** des emplois.

Ils peuvent, à condition d'avoir l'accord des parties concernées, **faciliter la résolution de conflits individuels ou collectifs** n'ayant pas donné lieu à la saisine de la justice.

Les CPRI peuvent faire des propositions en matière d'**activités sociales et culturelles** en direction des salariés des TPE. Les membres de ces commissions ont, pour l'exercice de leurs fonctions, accès aux entreprises, mais hélas uniquement sur autorisation de l'employeur.

POURQUOI VOTER POUR LA CGT ?



Vous êtes salarié-e du particulier employeur, aide à domicile, assistant-e maternelle ou concierge, vous travaillez dans une entreprise de moins de 11 salariés des secteurs de l'artisanat alimentaire, des petits commerces, des salons de coiffure, des cabinets médicaux et dentaires, des pharmacies, des cabinets d'expertise, des petites salles de spectacle, du sport, de l'animation et du secteur associatif, des garages auto, des hôtels, cafés ou restaurants, de la construction, de la métallurgie...

Du 25 novembre au 9 décembre 2024, vous allez être appelé-e à voter pour l'organisation syndicale de votre choix pour défendre vos droits.

De ce scrutin vont dépendre la capacité à faire évoluer vos droits et garanties collectives.

La CGT est plus que jamais à votre écoute et à vos côtés dans une situation économique et sociale très difficile.

Vous le savez, vous l'avez vu pendant la mobilisation contre la réforme des retraites, la CGT n'accepte aucun recul des droits de celles et ceux qui créent les richesses du pays grâce à leur travail.

CHAQUE VOIX CGT COMPTE TRIPLE



AU NIVEAU DE VOTRE BRANCHE PROFESSIONNELLE



AU NIVEAU RÉGIONAL



AU NIVEAU NATIONAL

Lors des précédents scrutins, vous avez placé la CGT comme première organisation syndicale des salariés des TPE. En décidant de voter pour elle, vous vous donnez plus de force pour faire entendre votre voix, pour améliorer vos situations.

POUR GAGNER, ENSEMBLE, UN MONDE JUSTE, SOLIDAIRE ET RESPECTUEUX DE LA PLANÈTE.

nord
59

la
cgt

Union Départementale

SALARIÉ.E.S
DES TRÈS PETITES ENTREPRISES
EMPLOYÉ.E.S
A DOMICILE

Bulletin de contact et de syndicalisation

Madame Monsieur

Nom

Prénom

Adresse

.....

.....

Code postal

Ville

Téléphone

email

Âge.....

Profession

.....

Entreprise

Adresse

.....

Code Postal

Ville.....

REJOIGNEZ-NOUS ! **cgt59.fr**